



La Bruyère

Commune Citoyenne

**COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie
Locale et de la Décentralisation
Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité
de ses membres en fonction n'est
présente. Cependant, si
l'assemblée a été convoquée deux
fois sans s'être trouvée en nombre
compétent, elle pourra, après une
nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre
des membres présents, sur les
objets mis pour la troisième fois à
l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura
lieu **le jeudi 6 juillet 2023**, à 19 H 30, **en la Maison des
Citoyens**

Le Directeur général,

Y. GROIGNET

Le 28 juin 2023

Le Bourgmestre,

Y.DEPAS

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 : Approbation
2. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2022 : Approbation
3. Compte de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2022 : Réformation
4. Régie Communale Autonome (RCA en abrégé) : Collège des Commissaires aux comptes : Désignation
5. Schéma de Développement du Territoire de la Wallonie (SDT en abrégé) : Révision : Avis
6. INFRABEL : Renouvellement d'un passage supérieur : Section de Rhisnes : Modification de voirie : Décision

7. Programme Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé) : Création de petites infrastructures communautaires : Convention-réalisation 2023 : Approbation
8. Patrimoine communal : Plan d'Investissement Communal (PIC en abrégé) 2022-2024 : Réfection d'une voirie : Section d'Emines : Contrat d'étude ainsi que de coordination sécurité et santé : Approbation
9. Patrimoine communal : Plan d'Investissement Communal (PIC en abrégé) 2022-2024 : Aménagement d'un plateau surélevé : Section d'Emines : Contrat d'étude ainsi que de coordination sécurité et santé : Approbation
10. Permis d'urbanisation avec création et modification de voiries : Section de Meux : Décision
11. Patrimoine communal : Réfection de trottoirs : Section de Rhisnes : Dépassement du montant d'attribution : Décompte final : Approbation
12. Patrimoine communal : Rénovation du revêtement de diverses voiries : Section de Meux : Dépassement du montant d'attribution : Décompte final : Approbation
13. Patrimoine communal : Entretien d'une voirie : Section de Rhisnes : Dépassement du montant d'attribution : Décompte final : Approbation
14. Intercommunale ECETIA : Adhésion : Décision
15. ASBL Récré'agique : Accueil extrascolaire : Contrat de gestion 2023-2026 : Approbation
16. ORES Assets : Eclairage public : Centrale d'achat : Renouvellement : Approbation
17. Enseignement : Augmentation de cadre aux écoles communales : Section de Bovesse : Décision
18. Patrimoine communal : Mise en vente d'un terrain : Section de Rhisnes : Offre reçue : Décision

A HUIS-CLOS :

19. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps d'ordre purement personnel
20. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à mi-temps d'ordre purement personnel
21. Ratification de l'octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales

22. Ratification de l'octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles
23. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps d'ordre purement personnel
24. Ratification de l'octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles
25. Ratification de l'octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles
26. Désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
27. Désignation d'un maître de néerlandais temporaire à temps partiel (8 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Rhisnes et La Bruyère Nord)
28. Désignation d'un maître de néerlandais temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Rhisnes)
29. Ratification de la demande de détachement pédagogique (à temps plein) auprès du CECP
30. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps pour motif purement personnel
31. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à temps plein d'ordre purement personnel
32. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein (26 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Emines)
33. Désignation d'un maître de philosophie et citoyenneté (CPC en abrégé) temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère (Rhisnes)
34. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (21 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Rhisnes)
35. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (21 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Emines)
36. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (13 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Saint-Denis)
37. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (8 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Saint-Denis)
38. Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère (Emines)

39. Ratification de la demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle (Warisoulx-Saint-Denis)
40. Nomination à titre définitif d'un maître de langue néerlandais à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (La Bruyère Nord)
41. Désignation d'un institutrice maternelle temporaire à temps partiel (13 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Saint-Denis)
42. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (8 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Saint-Denis)
43. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère (Warisoulx-Saint-Denis)
44. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère (Warisoulx-Saint-Denis)
45. Ratification de la demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle
46. Ratification de la demande de disponibilité pour convenance personnelle d'une Directrice définitive à temps plein
47. Ratification de la demande de demande de disponibilité pour convenance personnelle à temps plein
48. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (13 périodes) aux écoles communales de La Bruyère (Bovesse)

Commentaires

1. /
- 2.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Recettes	48.633,73 €	37.664,70 €	30.589,15 €
Dépenses	37.638,16 €	37.664,70 €	31.609,92 €
Boni	10.995,57 €	0	-1.020,77 €

- 3.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Recettes	20.685,53 €	35.861,92 €	23.708,66 €
Dépenses	17.757,21 €	35.861,92 €	20.278,53 €
Boni	2.928,32 €	0	3.430,13 €

4. Le 28 octobre 2021, le Conseil approuvait la création d'une Régie Communale Autonome (RCA) chargée de la gestion du hall omnisports en cours de construction à Émines.

Parmi les organes de cette RCA, figure un Collège de trois Commissaires dont la mission consiste à contrôler la situation financière et les comptes annuels de celle-ci.

Deux de ces personnes doivent être désignées parmi les Conseillers Communaux à l'exclusion de ceux qui composent le Conseil d'Administration de la RCA, la troisième étant choisie au sein de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, au terme d'une procédure de marché public de services.

Il appartient au Conseil d'élire ses deux représentants.

5. Le Schéma de Développement du Territoire de la Wallonie (SDT en abrégé) est un document d'orientation qui définit la stratégie territoriale wallonne dont les principes s'imposent aux Pouvoirs locaux au travers des politiques d'aménagement qu'ils élaborent et concrétisent sur le terrain.

Au départ du concept d'optimisation spatiale, le Gouvernement wallon entend préserver au maximum les terres et assurer une utilisation efficiente et cohérente du sol par l'urbanisation par le biais notamment de la lutte contre l'étalement urbain.

Bâti autour de trois axes principaux et doté de quatre outils complémentaires, ce projet est soumis à enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023.

Il appartient au Conseil de remettre un avis sur le contenu de cette réforme qui, sans aucun doute, est appelée à bouleverser considérablement les fondements de la politique de développement territorial en vigueur à ce jour.

6. Le passage supérieur d'Infrabel situé rue de la Dîme à Rhisnes présente des défauts importants de structure de sorte que son remplacement s'impose.

L'opérateur ferroviaire profite de cette occasion pour renforcer considérablement l'aspect sécuritaire de son ouvrage (trottoirs protégés par des bordures chasse-roues, garde-corps métalliques, ...) dont l'implantation est par ailleurs légèrement modifiée, et pour aménager la voirie de manière à assurer un accès davantage longitudinal grâce à un reprofilage du talus.

Ce projet, soumis à enquête publique du 29 mars au 28 avril 2023, n'a donné lieu à aucune réaction ou réclamation.

Le 11 mai 2023, le Collège a émis un avis favorable sur ces travaux dans l'attente de la décision du Conseil, seul organe légalement compétent pour autoriser la création, la modification ou la suppression d'une voirie communale.

7. Pour rappel, le Conseil a accepté d'adhérer au Programme Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé) par délibération du 26 juin 2008.

Parmi les différentes fiches établies dans le cadre de cette démarche, une concerne le développement de petites infrastructures communautaires dans les villages de Warisoulx, Rhisnes et Émines, les autres ayant déjà été équipés à l'exception de Saint-Denis pour cause d'absence de lieu d'implantation.

Le coût de ces aménagements ludiques atteint 240.941,25 € subsidiés à hauteur de 192.753,00 €.

La convention faisabilité a été votée en séance du 17 décembre 2020.

8-9. Dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2022-2024 (PIC en abrégé), il entre dans les intentions de la Commune de réaliser des chantiers conséquents dans le village d'Émines, à savoir la réfection de la rue de la Gloriette d'une part, et l'aménagement d'un plateau surélevé à la rue de Rhisnes d'autre part.

Le montant de ces travaux s'élèvera respectivement, hors frais d'études et HTVA, à 682.500,00 € pour le premier dossier et à 565.400,00 € pour le second.

Il est proposé au Conseil d'accepter de confier à l'INASEP le contrat d'étude, la direction du chantier ainsi que la coordination santé et sécurité pour les 2 projets.

Les honoraires de l'Intercommunale avoisineront respectivement 57.000,00 € TVAC et 48.200,00 € TVAC.

10. Deux particuliers, propriétaires d'un terrain de ± 3 ha sis rue Léon Dumont à Meux, désirent procéder à l'urbanisation de ce bien par la création de 31 lots destinés à la construction d'habitations familiales.

Ce projet nécessite notamment la création d'une nouvelle voirie.

L'enquête publique, organisée du 13 mars au 12 avril 2023, a donné lieu à 5 réactions.

Il appartient au Conseil, organe exclusivement compétent en cette matière, d'autoriser la réalisation de ladite voirie et l'élargissement concomitant de la rue Léon Dumont par la création d'un trottoir.

11-12-13. Différents chantiers attribués à la société EUROVIA sont aujourd'hui terminés mais leurs coûts ont excédé les sommes fixées lors de l'attribution de chacun de ces marchés publics, en raison de divers éléments.

Objet du marché public	Attribution TVAC	Décompte final
Réfection de trottoirs (rue de la Station à Rhisnes)	157.135,80 €	231.760,88 €
Rénovation du revêtement (rue Désiré Bolain et une partie de la rue du Village à Meux)	38.756,06 €	57.507,43 €
Entretien de voirie (rue Bonwez à Rhisnes)	205.681,41 €	304.714,57 €

Il appartient au Conseil de se prononcer sur ces dépassements de budget.

14. ECETIA, Intercommunale pure, située à Liège mais déjà active dans diverses Entités de la province de Namur, propose, grâce à des partenariats publics efficaces et au recrutement d'experts qualifiés, une assistance aux

Pouvoirs locaux qui le souhaitent, dans les domaines de l'ingénierie immobilière, du management opérationnel et de la promotion immobilière publique.

Moyennant une cotisation unique de 25,00 € pour chacun de ces trois secteurs dont question, la Commune peut adhérer à l'Intercommunale et bénéficier de la relation « *in house* ».

Il est suggéré au Conseil d'entamer cette liaison afin de pouvoir recourir, si nécessaire, aux connaissances et compétences de cet acteur qui souhaite continuer son développement en dehors de sa province d'origine.

15. En séance du 27 juin 2013, le Conseil a marqué son accord non seulement sur la création d'une ASBL mixte (Commune – SNC Caméléo) dénommée Récré'agique, mais également sur les statuts et le plan financier de celle-ci ainsi que sur le contenu du contrat de gestion qui la liait à la Commune.

Le rôle de cette association, pour rappel, consiste à assurer spécifiquement la gestion du service d'accueil temps libre des enfants des écoles communales et libres durant les périodes extrascolaires.

Sur base de la constatation de l'expérience extrêmement positive de cette démarche, la collaboration entre les 2 Entités au sein de ladite ASBL a été prorogée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en novembre 2020 pour une durée de 3 ans.

Aujourd'hui est posée au Conseil la question de la reconduction pour un nouveau triennat du partenariat dont question.

16. L'adhésion communale à la Centrale d'achat d'ORES Assets arrive prochainement à échéance. Pour rappel, elle a été constituée en matière d'éclairage public afin de procurer à ses membres le bénéfice d'économies d'échelle pour les travaux requis par les projets qu'ils envisagent dans ce secteur.

Il est suggéré de prolonger cette collaboration pour une durée de 4 ans.

17. La circulaire n°8655 du 29 juin 2022 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire pour l'année scolaire 2022-2023 stipule que la création d'emploi(s) supplémentaire(s) à temps plein ou partiel dans une école ou implantation à comptage séparé, dépend de la prise en compte de certaines normes.

Dans ce cadre, l'école communale de Bovesse peut bénéficier au 31 mai 2023 d'un emploi maternel mi-temps supplémentaire.

Il appartient au Conseil de prendre la décision d'ouvrir ledit emploi.

18. Le 30 mars 2023, le Conseil a décidé de relancer une nouvelle procédure de mise en vente du terrain sis chaussée de la Gare à Rhisnes, la précédente ayant accouché d'une seule offre qui s'est avérée irrégulière. Dans le cadre de cette démarche, un seul amateur s'est manifesté et a proposé un montant de 607.000,00 €. Aucune irrégularité n'a cette fois été détectée de sorte qu'il est proposé au Conseil de marquer son accord sur le principe de cette aliénation et sur l'entame des formalités notariales en vue de sa concrétisation.

